



SDIS D'INDRE-ET-LOIRE  
POLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER  
ADMINISTRATION GENERALE

N° 2024 / 9

## ARRETE

### portant délégation de signature à la cheffe du pôle soutien technique et logistique

**La présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours d'Indre-et-Loire,**

**VU** le code général des collectivités territoriales dans ses dispositions relatives à l'organisation des services d'incendie et de secours, notamment ses articles L 1424-27, L 1424-30 et L1424-33,

**VU** l'arrêté du conseil départemental du 23 octobre 2023 portant désignation par madame Nadège ARNAULT, présidente du conseil départemental d'Indre-et-Loire, de madame Jocelyne COCHIN en qualité de présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours d'Indre-et-Loire,

**VU** l'arrêté du président du conseil d'administration du 31 mars 2020 relatif à la nomination par voie de détachement de madame Julie COLLET, en qualité de chef du pôle soutien technique et logistique,

**VU** l'arrêté conjoint de la préfète et du président du conseil d'administration du 4 septembre 2018 relatif à l'affectation du commandant Philippe BRETON au pôle soutien technique et logistique en qualité de chef du groupement logistique équipement et matériels,

**VU** le contrat de travail signé du 1<sup>er</sup> vice-président du conseil d'administration en date du 24 aout 2023 et relatif à l'affectation de monsieur Jérémie GODART, au pôle soutien technique et logistique, en qualité de chef du groupement bâtiment infrastructure,

**VU** le contrat de travail signé du 1<sup>er</sup> vice-président du conseil d'administration en date du 25 aout 2023 et relatif à l'affectation de monsieur Sébastien SALVERT au pôle soutien technique et logistique en qualité de chef du groupement des systèmes d'information et de communications,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>ER</sup>** : Délégation permanente de signature est accordée à madame Julie COLLET, chef du pôle soutien technique et logistique à l'effet de signer :

**A/ Dans le domaine des finances :**

– les bons de commande et engagements dans la limite de 4 800 € TTC par bon, et dans la limite des crédits affectés à sa direction.

**B/ Dans le domaine de la commande publique :**

a/ les documents se rapportant aux marchés d'un montant inférieur à 4 000 € HT :

- les pièces du marché,
- toute correspondance adressée aux entreprises candidates ou titulaires aux dits marchés,

b/ les rapports d'analyse des offres pour les marchés relevant de son domaine de compétence,

c/ les lettres de consultation pour un montant inférieur à 40 000 € HT.

**C/ les correspondances courantes n'entraînant pas de décision**

**D/ les bordereaux d'envois**

Article 2 : En l'absence de madame Julie COLLET, la délégation de signature est donnée au directeur départemental adjoint, le colonel Ludovic POIRIER

Article 3 : : En l'absence de madame Julie COLLET, et conformément aux délégations permanentes, délégation de signature est donnée à :

- commandant Philippe BRETON, pour la gestion du groupement logistique équipement et matériels,
- monsieur Jérémie GODART, pour la gestion du groupement bâtiment infrastructure,
- monsieur Sébastien SALVERT, pour la gestion du groupement des systèmes d'information et de communication,

Article 4 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de signature. Toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification aux destinataires, en application de l'article R 421-1 du CJA :

Par voie postale : 28, rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1 ou  
par voie dématérialisée via « télérecours » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 6 : La présidente du conseil d'administration, le directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Indre-et-Loire et Madame le payeur départemental, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours d'Indre et-Loire et notifié à madame Julie COLLET, au commandant Philippe BRETON, à monsieur Jérémie GODART et à monsieur Sébastien SALVERT.

Fait à Fondettes, le

**16 JAN. 2024**

La présidente du conseil d'administration,

**Jocelyne COCHIN**

